

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE DIJON

*Nous, Maire de la Ville de
Dijon*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

021-242100410-20240402-VAR_2024-0092-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

VU l'article L.2122-18 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales.

ATTENDU l'empêchement dans lequel se trouvent simultanément les adjoints de remplir les fonctions d'officier d'état civil le **Samedi 20 avril 2024**,

ARRÊTONS

Article 1^{er} - **Nora EL MESDADI**, conseillère municipale, est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité, pour célébrer le mariage de Monsieur **Artyom ARAKELYAN** et de Madame **Elena ISHKHANYAN** prévu le :

Samedi 20 avril 2024 à 15 heures 10

Article 2 - Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressée ainsi qu'à Monsieur le Président du tribunal judiciaire, Monsieur le Directeur général des services de la mairie et Monsieur le Directeur de la Proximité et de la Citoyenneté.

Fait à Dijon, en l'Hôtel de Ville,
le **2 avril 2024**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Delahaye', written over a horizontal line.

LE MAIRE,